



Communiqué de presse sur la dégradation des ambiances thermiques dans les collèges des Bouches-du-Rhône janvier 2026

Le SNES-FSU et la FCPE s'inquiètent de la dégradation des conditions de travail dans les collèges des Bouches-du-Rhône à cette rentrée, à cause d'une environnement thermique devenu glacial. Comme c'est le cas, hélas, depuis quelques années, dans plusieurs EPLE du département, la rentrée de la nouvelle année (comme celle ensuite des vacances de février) sont des moments difficiles pour les élèves et les personnels. En effet, du fait de l'arrêt du chauffage pendant toutes les vacances et d'un redémarrage tardif, du fait de la vétusté de nombreuses chaudières, d'un manque d'isolation, le retour en classe rime avec des températures en dessous des 15° quand ce n'est pas en dessous de 10° lors des premières heures. La situation a été plus difficile en ce début d'année. Depuis lundi, à cause de températures trop basses (de 7° le matin qui ne dépasse pas les 12° l'après-midi), plusieurs collèges ont dû renvoyer les élèves chez eux ; d'autres ont travaillé en demi jauge car seules quelques salles possédaient une ambiance thermique passable. Il est, cependant, resté des endroits où il a été difficile de faire entendre qu'il n'est pas possible de faire travailler des enfants avec seulement 15°.

Le SNES-FSU et la FCPE veulent rappeler que pour l'INRS (Organisme généraliste de référence en santé et sécurité au travail) : « Un environnement est considéré froid pour une température de l'air inférieure à 18 °C, température à laquelle se déclenchent des déperditions de chaleur supérieures à la normale. »

Le SNES-FSU et la FCPE rappelle que la protection des personnels et la garantie de conditions de travail satisfaisantes des personnels de l'Education Nationale et des élèves est de la responsabilité des services de l'Education Nationale. La santé ne se négocie pas et tout doit être mis en œuvre pour gérer au mieux les situations de crise que nos collèges rencontrent.

Le SNES-FSU et la FCPE rappelle que le bâti des collèges des Bouches-du-Rhône est de la responsabilité du Conseil Départemental et qu'il est nécessaire qu'un investissement massif soit enfin réalisé pour rénover les systèmes de chauffage, pour améliorer l'isolation. Il est aussi important de se poser la question de l'arrêt du chauffage durant les vacances. Le Code de l'énergie demande une température minimum de chauffage de 16° dans les locaux accueillant du public pendant 48h de fermeture et de 8° au-delà. Comment est-il possible que des établissements scolaires ouvrent avec moins de 8° ?